



“Protection du risque de perte
des revenus”
France Stratégie, 23 Mai 2017

Assurance chômage pour les travailleurs indépendants – quelques exemples

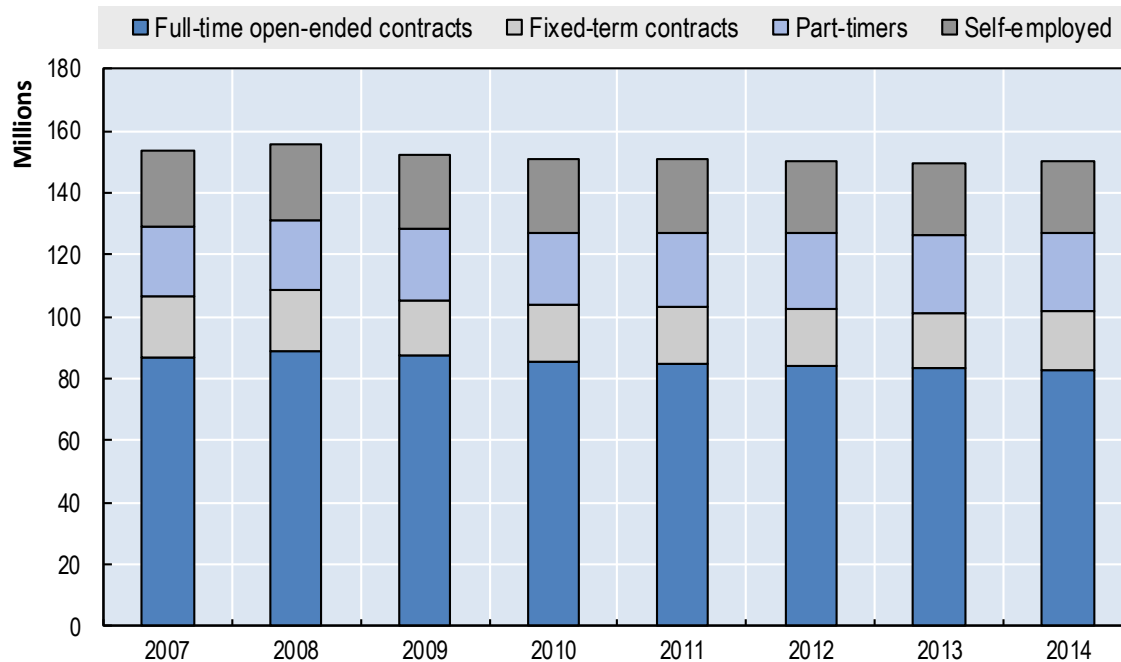
Rodrigo Fernandez
rodrigo.fernandez@oecd.org



Employed population trends (1)

Employed population in Europe(*)

in millions, change 2007 - 2014

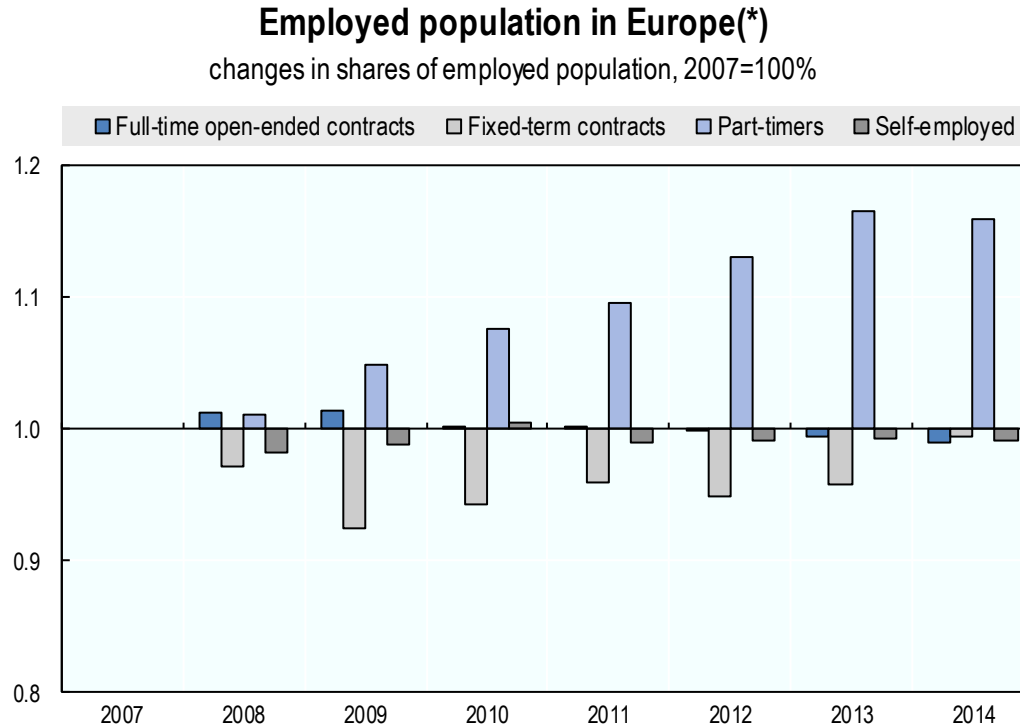


Source : EU-LFS

* We included all EU countries for which complete data was available (SWE, HUN, SVN, GRC, LVA, BEL, PRT, ROU, BGR, POL, SVK, LUX, ITA, CZE, ESP, FIN, DNK, FRA, EST, LTU).



Employed population trends (2)



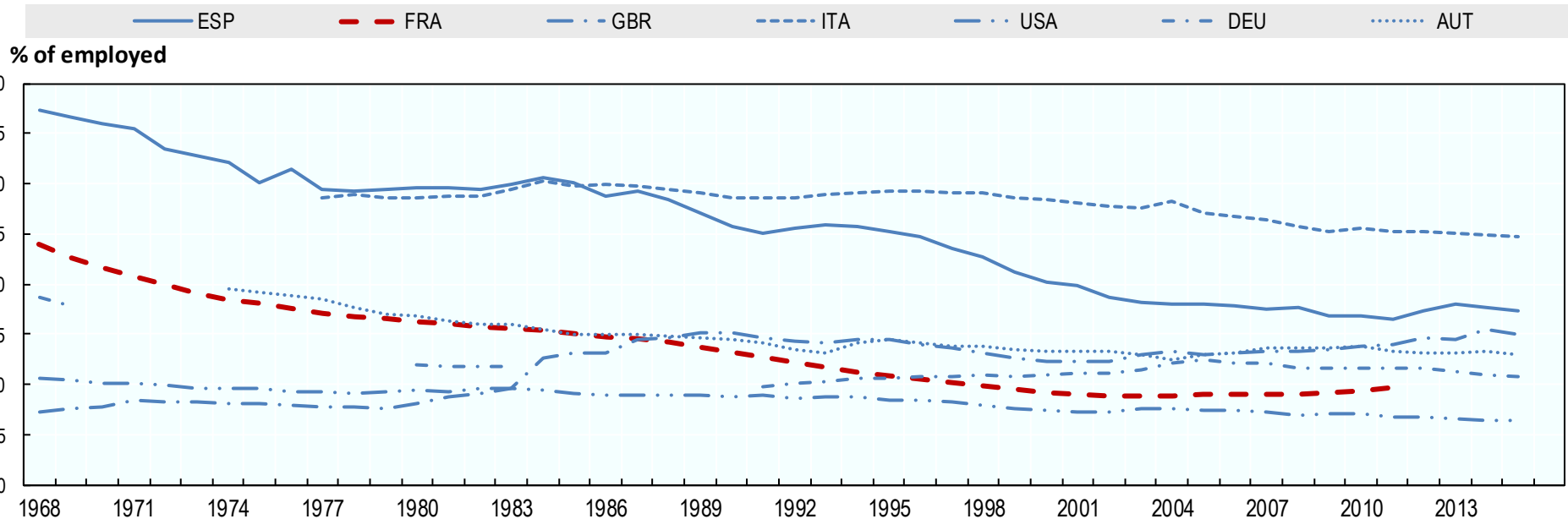
Source : EU-LFS

* We included all EU countries for which complete data was available (SWE, HUN, SVN, GRC, LVA, BEL, PRT, ROU, BGR, POL, SVK, LUX, ITA, CZE, ESP, FIN, DNK, FRA, EST, LTU).



La part des indépendants depuis les années 60

The share of self-employed since 1968



Source : labour force surveys,

<https://data.oecd.org/emp/self-employment-rate.htm>



Le statut “indépendant”

Critères fréquemment utilisés :

- Activité à but lucratif
- Activité non subordonnée
- Prise de risque

National definitions of self-employment

Definition	Country
Legal definition	AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, EL, ES, FI, FR, HR, HU, IS, IT, LI, LT, LU, LV, MK, MT, NL, NO, PT, PL, RO, RS, SE, SI, SK, TR
No legal definition	UK, IE
Other terms than ‘self-employed’	FI, HU, LI, NL, RS, PL



Indépendants et assurance chômage

La mise en place d'une assurance chômage (AC) nécessite, au minimum, de:

- identifier les périodes de chômage
- connaître les raisons du chômage
- déterminer le salaire de référence →
 - montant des cotisations
 - montant des allocations
- Coordination avec autres dispositifs d'aide



Dispositifs pour aider les indépendants

- Aide financière pour démarrer une activité.
- Aide financière en cas de faillite.
- Aide financière pour les chômeurs non-éligibles à l'AC (assistance chômage, assistance sociale).
- Système (public/privé) d'AC (volontaire/obligatoire).
- Fonds d'assurance (souvent privés mais régulés par l'état) pour certaines catégories de travailleurs indépendants.
- Comptes individuels.
- ...



Accès à l'AC pour les indépendants

Degree	Country
Full (1)	CZ, EL, HR, HU, IS, FI, LU, RS, PL, PT, SE, SI, SK
Partial (2)	EE, IR, UK, FI
Opt-in	AT, DK, ES, RO
None (3)	BE, BG, CH, CY, DE, FR, IT, LI, LT, LV, MK, MT, NO, NL, TR

- (1) Assurance obligatoire. Mais les conditions d'éligibilité et le montant/durée des allocations peuvent être différents entre employés et indépendants
- (2) Uniquement à condition de ressources ou accès à la prestation de base (non liée au revenu de référence)
- (3) Des régimes assurantiels peuvent exister pour certaines catégories de travailleurs (IT, DE) ou situations spécifiques (BE)
- Quelques exemples → Danemark, Portugal, Chili



AC pour les indépendants

Danemark

- Système fondé sur le principe de l'assurance nationale. Pas de distinction entre les employés et les indépendants
 - Assurance volontaire. Il y a 26 fonds d'AC dont quelques-uns n'admettent pas d'indépendants
 - Eligibilité: Le demandeur doit documenter la « fin de son activité ». La demande est examinée, au cas par cas, par le fond d'assurance.
 - Allocation: calculée sur la base du revenu moyen des 2 meilleures années de l'activité sur les 5 dernières années.
- Le taux de participation parmi les SE est bien inférieur à celui des employés
 - Niveau d'allocations plus faible, durée inférieure
 - Complexité bureaucratique



AC pour les indépendants

Portugal (1)

- **Accent mis sur**
 - Les entrepreneurs
 - Les travailleurs « indépendants – dépendants » (client unique par exemple)
- **Les indépendants payent des contributions qui incluent une assurance chômage (sauf ceux dont le revenu est inférieur à un certain seuil). Montant des cotisations**
 - 29.6% du revenu de référence, 34.7% pour les entrepreneurs
- **Éligibilité. Plusieurs situations:**
 - Cessation d'activité (travailleurs fortement dépendants d'un client au employeur)
 - Cessation partielle d'activité (pour ceux qui maintiennent jusqu'à 20% de leur activité (Ch-d-a))



- Allocations: Le montant est indexé notamment par
 - Le niveau des contributions qui, à son tour dépend des revenus de l'activité.
 - Le degré de dépendance (d'un client ou « employeur »)
- Le montant total des allocations peut être payé en une seule fois si l'allocataire présente un projet de création d'activité indépendante (validé par le *Centro de emprego*)



Compte individuel Chili (1)

Au Chili, l'AC a été réformée en 2002

- **Les indépendant ne sont pas inclus dans ce système (ils ne sont pas protégés contre le chômage)**
- L'assurance est obligatoire pour tous les employés
- Il existe un « compte individuel » (CI) et un « fond solidaire » (FS)
- Cotisations CI(*) : employés (0.6%/0.0%), employeurs (1.6%/2.8%)
- Cotisations FS : employeurs (0.8%/0.2%), état (montant forfaitaire)
- Le travailleur est propriétaire de l'argent cumulé dans son CI
- Au moment de la retraite, le titulaire peut « verser » le CI sur son fond retraite (aussi individuel) ou le récupérer (paiement unique

(*) CDI/CDD



Compte individuel Chili (2)

- Lors d'un épisode de chômage, le chômeur **a le droit** d'utiliser le CI jusqu'à épuisement

Month of Unemployment	Replacement Rate from individual account
First	50%
Second	45%
Third	40%
Fourth	35%
Fifth	30%
Sixth	25%
Seventh or over	20%

- Si les ressources du CI son insuffisantes, le chômeur peut bénéficier du FS pendant un maximum de 7 mois (2014)

Month of Unemployment	Minimum Amount for 2014 [CL\$]
First	114,670
Second	95,125
Third	83,397
Fourth	72,973
Fifth	62,548
Sixth	52,123
Seventh	52,123



Sources

- MISSOC (2014). *Social protection of the self-employed*. European Commission
- Spasova S., Bouget D., Ghailani, D. and Vanhercke B. (2017). *Access to social protection for people working on non-standard contracts and as self-employed in Europe. A study of national policies*. European Social Policy Network (ESPN), Brussels: European Commission.
- Mnisterio de Previsión Social, Chile



L'OCDE publiera une synthèse sur l'avenir du travail (10 pages.):

« *Le revenu de base: que changerait-il?* »

Elle sera disponible dès le mercredi 24 mai à (vers 12 heures) sur
www.oecd.org/employment/future-of-work.htm